

Compte Rendu Conseil Municipal du 26 mars 2010

Etaient présents : Dominique PLAT, Brigitte GUEDON, Yves LEVESQUE, Christian LE MENACH, Alain SOREL, Agnès VALIN, Jean-Marc PONDARD, Laurence MARESCAUX, Roland MOUROT, Véronique PALMER, Alain JAMOIS.

Absents : Jean-Marc LE CLEZIO (pouvoir à Dominique PLAT)
Martine SAINTOBIN (pouvoir à Brigitte GUEDON)
François BERNARD (pouvoir à Christian LE MENACH)

Secrétaire de séance : Laurence MARESCAUX

Après lecture, le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Le Maire demande le rajout du point suivant à l'ordre du jour :

- demande de subvention au Conseil Général pour l'aide à la diffusion d spectacle vivant.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le rajout de ce point à l'ordre du jour.

1- Demande de subvention au conseil Général pour l'aide à la diffusion du spectacle vivant

Yves LEVESQUE rappelle que le dimanche 28 mars la commune organise la diffusion d'un spectacle vivant alliant musique et poésie « Dans ma maison vous viendrez » présenté par la Compagnie Ni plus ni Moins. Il fait savoir que pour cette diffusion la commune peut bénéficier d'une subvention du Conseil Général.

Par 14 voix pour, le Conseil Municipal sollicite l'octroi d'une subvention départementale pour la diffusion de ce spectacle.

2- Vote du Compte de Gestion 2009 Commune

Christian LE MENACH présente le compte de gestion 2009 qui s'élève à :

- section de fonctionnement : total dépenses : 433 493,56 €
total recettes : 555 518,25 € d'où un excédent de 122 024,69 €

- section d'investissement : total dépenses : 146 768,49 €
total recettes : 216 065,96 € d'où un excédent de 69 297,47 €

Il précise que les restes à réaliser en section d'investissement s'élèvent à :

Dépenses : 167 306,54 €

Recettes : 11 000,00 € d'où un déficit de 156 306,54 €

Le besoin de financement de la section investissement est donc de 87 009,07 € (156 306,54 € - 69 297,47 €).

Par 14 voix pour, le Conseil municipal vote le Compte de Gestion 2009 de la Commune.

3- Vote du Compte administratif 2009 Budget Commune

Christian LE MENACH présente le compte administratif 2009 qui reprend les chiffres du compte de gestion.

Par 12 voix pour sur 12 voix exprimés, le Conseil Municipal vote le Compte Administratif 2009 de la Commune.

4- Affectation du résultat 2009 Budget Commune

Christian LE MENACH précise que compte tenu des résultats du compte administratif et du besoin de financement indiqué ci dessus, l'affectation suivante du résultat 2009 est proposée :

- vers l'investissement (Art 1068) : 87 009,07 €

- vers le fonctionnement : 35 015,62 €

Par 14 voix pour, le Conseil municipal vote l'affectation du résultat indiqué ci-dessus.

5- Vote du taux des taxes communales 2010

Le Maire propose une augmentation de 2% du taux des taxes communales, afin de prendre en compte l'augmentation du coût de la vie et des charges supplémentaires revenant aux communes. Le produit des contributions directes 2010 sera donc de 296 708 € soit 5 782 € de plus que le produit attendu.

Par 12 voix pour et 2 abstentions, l'augmentation du taux des taxes communales 2010 de 2 % est votée par Conseil Municipal.

6- Vote des subventions 2010

Brigitte GUEDON présente les demandes de subvention 2009 faites par les associations.

Par 14 voix pour, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

- CCAS : 3 000 €
- La Lasnéroise, A.R.I.T., Kamalha, Club des Retraités : 50 €
- restos du cœur, banque alimentaire, Croix Rouge, Union Départementale des Sapeurs Pompiers, Comice Agricole, N.A.F.S.E.P., Ligue contre le Cancer, Donneurs de Sang, Eaux et Rivières ; 60 €
- Comité de Coordination : 60 €
- Amicale Laïque (fonctionnement) : 700 €
- Loisirs et Culture (administration) : 840 €
- U.S. St Armel-Le Hézo : 840 € (administration), 300 € (feu d'artifice), 100 € (foot-boules)
- Associations des Musiciens itinérants : 500 € pour l'organisation du Festimer
- Armélodick : 350 €
- Vélo sports de Rhuys : 700 € (course cycliste)
- Participation Sorties Pédagogiques Ecole St Armel/ Amicale Laïque : 280 € (20 € par élève : 14 élèves)
- Participation Sorties pédagogiques Collège de Rhuys : 360 € (20 € par élève : 18 élèves)
- Participation frais de scolarité Chambre des Métiers : 40 € (20 € par élèves : 2 élèves)
- Participation frais de scolarité BTP Formation : 40 € (20 € par élève : 2 élèves)
- Tennis Club de Sarzeau : 110 € (10 € par enfant mineur sur attestation d'inscription ou présentation licence).
- Club de karaté / shoshin : malgré l'annulation du déplacement en Estonie pour le championnat du monde, le conseil municipal maintient son engagement de soutien. Le montant sera déterminé ultérieurement.

7- Vote du Budget Primitif 2010 Commune

Christian LE MENACH présente le budget Primitif étudié en commission des finances qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- section de fonctionnement : 536 963,62 €
- section investissement : 301 850,54 €

Par 14 voix pour, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2010.

8- Vote du Compte de Gestion 2009 Mouillages

Christian LE MENACH présente le compte de gestion 2009 du budget mouillages qui s'élève à :

- section de fonctionnement : total dépenses : 43 031,58 €
Total recettes : 116 926,77 € d'où un excédent de 73 895,19 €
- section d'investissement : total dépenses : 6 298,50 €
Total recettes : 15 970,06 € d'où un excédent de 9 671,56 €

Par 12 voix pour, le Conseil Municipal vote le Compte de Gestion 2009 du budget Mouillages.

9- Vote du Compte Administratif 2009 Mouillages

Christian LE MENACH présente le Compte Administratif 2009 du budget Mouillages qui reprend les chiffres du Compte Administratif.

Par 12 voix pour sur 12 voix exprimés, le Conseil Municipal vote le Compte Administratif 2009 du Budget Mouillages

10- Placement en Compte à Terme budget Mouillages

Christian LE MENACH précise qu'afin d'éviter d'avoir à réaliser un emprunt lorsque le matériel utilisé pour les mouillages (barge, annexe, moteurs de barge et d'annexe, véhicule) seront à remplacer, la commune a réalisé en 2009, un placement des fonds disponibles en SICAV Monétaires sur une durée de 12 mois renouvelables. Ce placement sera donc à renouveler cette année et propose de renouveler ce placement pour une durée de 1 an.

Par 14 voix pour, le Conseil Municipal donne son accord pour renouveler pour une durée de 1 an le placement à compte à terme du budget Mouillages.

11- Affectation du résultat 2009 budget Mouillages

Christian LE MENACH rappelle les résultats du compte administratif 2009 et les résultats de la section fonctionnement et investissement.

Par 14 voix pour, le Conseil Municipal vote l'affectation suivante du résultat 2009 :

- Vers le fonctionnement art. 002 : 73 895,19 €
- Vers l'investissement art 001 : 9 671,56 €

12- Vote du Budget Primitif 2010 Mouillages

Christian LE MENACH propose, afin de réduire les excédents, en accord avec la Commission Mouillages :

- d'appliquer une réduction de 30 % sur la redevance 2010 pour les plaisanciers et les pêcheurs à pied.
- de fixer la contribution maximum à 450 € pour les barges ostréicoles.

La situation sera réévaluée l'an prochain. Le budget Primitif 2010 s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- section fonctionnement : 102 995,19 €
- section investissement : 75 671,56 €

Par 14 voix pour, le conseil municipal vote le budget primitif 2010 des Mouillages.

13- Achat de matériel

Alain SOREL explique qu'afin d'éviter de louer des équipements pour les travaux en hauteur lorsque les employés communaux doivent, par exemple, couper des branches cassées et pour permettre l'élagage de la haie du terrain de football par le personnel communal, il est nécessaire d'acquérir une tronçonneuse et un taille-haies sur perche. Les devis reçus sont examinés.

Par 14 voix pour, le Conseil Municipal donne son accord à l'acquisition du matériel suivant aux Ets Flohic :

- Une perche élagueuse HT 131 : 672,00 € HT
- Un taille haies de 0 à 135 degrés : 257,00 € HT

Un rappel des consignes de sécurité sera fait aux agents communaux avant la première utilisation de ce matériel.

14- Désignation des représentants du conseil municipal au comité de coordination

Brigitte GUEDON rappelle que depuis plusieurs années la municipalité et des associations ont mis en place des festivités auxquelles ont participé plusieurs associations. Le résultat de ces animations ont permis à ces associations de travailler ensemble et nous ont conduit à réfléchir sur un projet de création d'un comité de coordination ayant pour objet l'organisation de fêtes communes et la gestion du matériel inter associatif. Un groupe de travail a élaboré des projets de statuts et de règlement intérieur.

Brigitte GUEDON précise que l'article 8 des statuts du comité de coordination prévoit que 3 conseillers municipaux soient membres actifs du comité et fait appel aux candidatures. Brigitte GUEDON, Véronique PALMER et Roland MOUROT sont candidats pour représenter le conseil municipal.

Par 14 voix pour, le conseil municipal accepte les candidatures de B. GUEDON, V. PALMER et R. MOUROT.

15- Questions diverses

Néant.

Fin de la séance à 22 H 25.